MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Départ n° 112 /MPMB/DGD-2014

NOTE DE SERVICE N° 112 MPMB/DGD/DRC/DU 24 AVR 2014
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : **Aménagement des horaires d'ouverture des bureaux des douanes.**

Pour tenir compte des dysfonctionnements liés au lancement du Sydam World version 2, et aux fins de la facilitation des procédures de dédouanement, j'ai l'honneur de faire connaitre à l'ensemble du service et des usagers que les horaires de travail sont aménagés comme suit :

- ***du lundi au vendredi : 07 heures 30 minutes à 20 heures 30 minutes ;***
- ***Samedi : 07 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes.***

J'invite en conséquence, les Directeurs, Sous-Directeurs et Chefs de service à veiller au strict respect des dispositions de la présente, qui prend effet à compter de sa date de signature.

Le Directeur Général des Douanes

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
Le Directeur Général
CÔTE D'IVOIRE

Col. Maj. Issa COULIBALY